Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20261103-DCM2026_069-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi trois novembre deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 26 octobre 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Adjoints, Didier QUINTIN, René DAULY, conseillers délégués, Anne-Cécile BODENES, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Régis LANCIEN, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Conseillers.

Absents excusés : Ségolène CLAVERIE (pouvoir à Vanessa MORIN), Jerôme CHEVRIER (pouvoir à Aurélie MASSON), Damien POSSEME (pouvoir à Laurence MAHÉ), Christelle VARGIU (pouvoir à François NEVEU), Christophe BOITARD (pouvoir à Didier QUINTIN)

Secrétaire de séance : Solenn MEURO

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
Absents : 5

DCM2026/069 : PRIME ANNUELLE 2026

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a choisi de verser une prime annuelle aux agents communaux. Elle propose de fixer le montant de cette prime et ses conditions d'application. Pour rappel, 750 € ont été attribués en 2025 pour un agent titulaire ou stagiaire à temps complet présent toute l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'octroyer une prime annuelle pour l'année 2026 d'un montant de 750 € brut. Elle sera versée lors de la rémunération de novembre 2026 et attribuée aux agents titulaires et stagiaires. La prime est calculée en fonction du temps de travail de l'agent ; les périodes pour arrêt maladie ordinaire et congé maternité seront déduites.**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire
Laurence MAHÉ,

Secrétaire de séance :
Solenn MEURO